



## Versement en espèces de la prestation de sortie

N° d'assuré	NSS
Nom	Prénom
Adresse*	NPA/ Lieu
E-mail	Téléphone
Sortie le	État civil
Nationalité	2 <sup>e</sup> nationalité**

\* Veuillez indiquer votre adresse privée valable après la sortie.

\*\* Double nationalité

Si vous cessez votre activité lucrative entre l'âge où le règlement vous ouvre au plus tôt le droit à une retraite anticipée (58 ans) et votre 65<sup>e</sup> anniversaire, vous n'avez plus droit au versement de la prestation de sortie en espèces. Vous touchez alors des prestations de vieillesse (exception : début d'une activité indépendante).

Je demande un versement en espèces de ma prestation de sortie pour la raison suivante :

- Départ définitif de la Suisse**  
Documents à remettre : attestation de départ de la dernière commune de domicile
- Début d'une activité lucrative indépendante**
  - Je confirme que je ne suis plus assujéti à l'assurance obligatoire selon LPPDocuments à remettre :
  - décision de la Caisse de compensation AVS au sujet des cotisations pour les indépendants
  - **pour des étrangers en plus**, une confirmation de la résidence fiscale
- Montant insignifiant (Prestation de sortie inférieure à la cotisation annuelle du salarié)**

### Rachats personnels au cours des 3 dernières années avant le versement en espèces

Les rachats effectués au cours des 3 dernières années ne peuvent pas être perçus en espèces.

Avez-vous effectué des rachats personnels au cours des 3 dernières années ?

Oui     Non    Si oui : total des rachats    CHF \_\_\_\_\_

Si une partie de la prestation de sortie ne peut pas être versée en espèces (part LPP en cas de départ vers un pays membre de l'UE / AELE resp. rachats effectués au cours des 3 dernières années), ce montant est alors transféré sur un compte de libre passage auprès d'une banque resp. une police de libre passage auprès d'une assurance de votre choix.

**Adresse de paiement du versement en espèces**

Nom du titulaire du compte \_\_\_\_\_

Nom de la banque \_\_\_\_\_

Adresse de la banque \_\_\_\_\_

N° IBAN \_\_\_\_\_

SWIFT / BIC (pour paiements à l'étranger) \_\_\_\_\_

**Adresse de paiement en cas de restriction du versement en espèces**

- Compte de libre passage auprès d'une banque ou PostFinance resp. police de libre passage auprès d'une assurance (veuillez joindre une copie d'ouverture du compte y compris l'adresse de paiement, s'il vous plaît)
- Je vous prie d'ouvrir un compte de libre passage en ma faveur auprès de la Fondation supplétive LPP à Zurich

**Veuillez nous renvoyer le document dûment complété et signé. En cas d'adresse de paiement resp. documentation manquante, le versement en espèces est retardé en conséquence. Sans avis contraire de votre part, nous transférerons votre prestation de sortie après un délai de 6 mois au plus tôt à la Fondation institution supplétive LPP à Zurich.**

**Pour la personne assurée mariée ou vivant en partenariat enregistré**

Pour le paiement de cette prestation le consentement écrit de votre conjoint, resp. du partenaire enregistré, est requis. L'attestation des signatures peut se faire auprès d'un notaire (à vos frais) ou alors en signant la demande conjointement auprès de la Caisse de pension bernoise. Dans ce cas, veuillez prendre contact avec nous pour convenir un rendez-vous. N'oubliez pas de prendre une pièce de légitimation.

Lieu, date \_\_\_\_\_

Signature de la personne assurée \_\_\_\_\_

Signature du conjoint / partenaire \_\_\_\_\_

**Attestation du notaire ou de la CPB**

La signature des époux / des partenaires enregistrés a été contrôlée et certifiée :

Lieu, date \_\_\_\_\_

Signature du notaire ou de la CPB \_\_\_\_\_